



OSQCA
Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Organisme pour la sécurité et la qualité
de la chaîne alimentaire

Le rapport d'activités 2010 de l'organisme pour la sécurité et la qualité de la chaîne alimentaire (OSQCA)

L'organisme a comme base légale le règlement grand-ducal du 25 avril 2008 déterminant certaines modalités d'application du règlement (CE) n° 882/2004 et définissant les missions de l'OSQCA.

Il agit sous la tutelle directe du Ministre de la Santé et du Ministre de l'agriculture.

En 2010 le fonctionnement de l'OSQCA était assuré par 3 membres à tâche complète et 2 membres à tâche partielle détachés des différentes administrations impliquées dans le contrôle officiel de la chaîne alimentaire. En 2009 2 des 4 membres délégués à l'OSQCA à tâche partielle ont reçu de nouvelles missions afin de réaliser des projets planifiés avec l'OSQCA ; ainsi un membre s'est vu attribuer la tâche de chef de service du nouveau service de la sécurité alimentaire (SECUALIM) au sein de la Direction de la Santé. Un autre membre a été détaché à la Représentation Permanente du Luxembourg auprès de la Commission Européenne pour y traiter les dossiers de la sécurité alimentaire. Une révision des besoins en ressources humaines de l'OSQCA pour assurer ses tâches est en cours.

Un comité de pilotage composé de représentants de la Direction des administrations chargées du contrôle officiel de la chaîne alimentaire et des membres de l'OSQCA s'est réuni à sept reprises. Les réunions permettent de fixer les priorités et besoins de l'organisme ainsi que des administrations chargées du contrôle et d'échanger à haut niveau les besoins en information nécessaires pour garantir une coordination nationale efficace.

Le plan pluriannuel de contrôle de la chaîne alimentaire (MANCP) et son rapport annuel intégré exigés par le règlement (CE) n°882/2004, sont réalisés par l'OSQCA en affinant les modèles des années précédentes à l'aide des informations reçues de la part des administrations compétentes pour les contrôles officiels.

Dans le cadre d'un travail de fin d'études approfondies cofinancé par l'OSQCA, un plan de contrôle a été réalisé en 2010 auprès de deux administrations chargées du contrôle en se basant sur l'analyse de risque déterminant le nombre et le type d'échantillons à contrôler quant aux additifs présents dans les denrées alimentaires.

L'OSQCA est le gestionnaire du système d'alerte rapide (RASFF) de la Commission Européenne. En 2010 un total de 3358 de notifications originales ont été transmises dont 592 étaient des alertes, 1188 des informations et 1578 des rejets aux frontières. Aux notifications originales s'ajoutent 5224 notifications de suivi.

Le Luxembourg a été concerné par 47 notifications du système.

Les 24 notifications de la Commission Européenne concernant le marché du Luxembourg et entrant à l'OSQCA, ont été transférées après une première

6, bd Royal
L-2449 Luxembourg

Tél : +352 2478-3542
Fax : +352 2487-3158
secretariat@osqca.etat.lu

www.securite-alimentaire.lu

évaluation du risque aux administrations compétentes concernées pour prendre les mesures nécessaires.

Vice-versa les différentes administrations luxembourgeoises ont déclenché 23 notifications originales vers le RASFF via le point de contact national du système d'alerte OSQCA.

On peut noter l'évolution suivante en ce qui concerne les notifications originales émises par le Luxembourg depuis 2005 :

Année :	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de notifications :	7	7	10	11	16	23

Dans sa mission de point de contact national du Luxembourg en matière de sécurité alimentaire pour la Commission Européenne et l'EFSA (European food safety authority), l'OSQCA a répondu à une multitude de demandes d'information de la Commission et de l'EFSA après concertation avec les administrations nationales. Il est l'interlocuteur entre les instances internationales et les ministères, administrations, services ou organisations scientifiques concernés.

Une autre mission de l'OSQCA est la coordination de la formation continue des agents chargés à procéder aux contrôles officiels. Ceci implique aussi bien les formations à niveau national en collaboration avec l'INAP qu'à niveau européen organisées par la Commission. L'OSQCA a organisé avec l'INAP 11 formations réalisées au Grand-duché de Luxembourg et a collaboré à la réalisation d'autres formations prévues par d'autres administrations du secteur alimentaire. 14 formations du programme CE « Better Training for Safer Food » ont été visitées par 17 agents du contrôle officiel luxembourgeois.

Dans le cadre de la simplification administrative, l'OSQCA a soutenu des formations spécifiques sur la sécurité alimentaire pour le secteur alimentaire. Ces formations sont assurées par les agents des administrations chargés de la mise en œuvre des systèmes de contrôle respectifs.

En 2010 l'Office alimentaire et vétérinaire (OAV) de la Commission européenne a réalisé un Audit général sur les systèmes de contrôles officiels au Luxembourg. L'OSQCA a assuré les échanges d'informations entre les différents acteurs, accueilli les inspecteurs de l'OAV et assumé le rôle de premier interlocuteur lors des réunions.

La première évaluation de l'OAV en janvier portait sur les systèmes de contrôles officiels du bien-être animal pour ensuite se concentrer en avril sur les contrôles de l'hygiène alimentaire, de la traçabilité, de l'étiquetage, de l'eau en bouteille et des contrôles à l'importation de denrées alimentaires d'origine non animales. Les deux audits suivants de l'OAV portaient sur les contrôles à l'importation et lors du transit des produits d'origine animale et des animaux vivants ainsi que le poste d'inspection frontalier en juin pour cloturer avec les contrôles des denrées alimentaires d'origine animale en septembre. En décembre la dernière visite de l'OAV faisait fonction de réunion de clôture de l'audit général visant à évaluer les systèmes de contrôle de la sécurité alimentaire au Luxembourg.

Les membres de l'OSQCA ont représenté le Luxembourg à diverses réunions auprès de la Commission Européenne, de l'OAV et de l'EFSA lors de groupes de travail ayant trait à la sécurité de la chaîne alimentaire.

On peut noter notamment les réunions de concertation sur *les mesures d'application du règlement CE 882/2004* et de la *general food law*, *les comités des chefs d'agence* ainsi que les réunions relatives au *plan de contrôle national pluriannuel (MANCP)*, *aux systèmes d'audits nationaux des administrations compétentes*, *aux importations de produits d'origine non-animale*, au système d'alerte rapide RASFF, au programme « *Better Training for Safer Food* ».

L'OSQCA envoie un délégué luxembourgeois auprès de l'EFSA pour prendre part aux réunions des *Focal points avec l'EFSA* et à celles traitant

6, bd Royal
L-2449 Luxembourg

Tél : +352 2478-3542
Fax : +352 2487-3158
secretariat@osqca.etat.lu

www.securite-alimentaire.lu

l'*EFSA-IEP* (information exchange platform), ainsi l'organisme participe aussi à l'élaboration des modalités pour la création d'une *base de données pan-européenne sur les habitudes de consommation de denrées alimentaires* et il recense les besoins nationaux pour la mise en œuvre de la collecte de telles données. OSQCA est représenté également dans les groupes de travaux périodiques étudiant la « *crisis preparedness de l'EFSA* » et « *methods and principles on risk assessment activities* ».

Au cours de l'année, de nombreuses réunions nationales ont été organisées par l'OSQCA dans le but de renforcer la collaboration entre les administrations impliquées dans le contrôle de la chaîne alimentaire. Ces groupes de travail sont composés de membres de l'OSQCA et de représentants des administrations concernées par le sujet traité. Ces sujets et leurs projets qui en découlent sont fixés sur demande ou par des échanges inter-administratifs dans des groupes de travail. En 2010 se sont réunis les groupes de travail traitant les sujets sur l'analyse de risque, les priorités nationales, le plan pluriannuel et son rapport annuel intégré, les médicaments vétérinaires, les additifs, les résidus de substances chimiques, la coordination des contrôles avec la douane, les laboratoires nationaux de référence, l'enquête sur les habitudes alimentaires.

Au besoin l'OSQCA a aussi donné des avis aux ministres, ministères et administrations intéressés, sur des questions touchant à la sécurité alimentaire. L'OSQCA coordonne la collecte des éléments de réponses aux questions parlementaires relatifs à la sécurité alimentaire pour ses ministères de tutelle.

L'OSQCA participe activement aux réunions de coopération pour la sécurité alimentaire auprès du secrétariat général du Benelux.

L'OSQCA coopère activement avec le Ministère de l'Economie pour l'élaboration d'un guichet unique pour les entreprises, avec le CNSAE dans le cadre de la simplification administrative et avec l'ILNAS en ce qui concerne la surveillance du marché dans le cadre de la sécurité générale des produits.

Afin d'assurer une bonne information au secteur et au grand public et de garantir des échanges fructueux, l'OSQCA se base sur trois piliers : la publication de documentation, son portail sur internet et la formation continue.

Le troisième colloque « La sécurité dans mon assiette » a eu lieu en juin 2010. Au cours de cette journée des actualités scientifiques dans le domaine de la sécurité alimentaire, des nouveautés dans l'organisation des contrôles officiels ainsi que le rôle de l'EFSA, sa présence et ses moyens dans les Etats membres ont été présentés. L'OSQCA a invité des représentants de la Commission européenne, de l'EFSA, des ponts focaux transfrontaliers et divers experts. Le colloque était bien visité de la part des administrations, des laboratoires, des établissements et des centres de recherche publics impliqués dans la chaîne alimentaire. Il a permis de nombreux échanges entre les experts des différents secteurs actifs pour la sécurité alimentaire.

Tout au long de l'année l'OSQCA a également tenu à jour son portail internet www.securite-alimentaire.lu. L'OSQCA a traité ou redirigé vers les administrations compétentes toutes les réclamations, plaintes et demandes d'informations de citoyens en relation avec la sécurité alimentaire réceptionnées via un formulaire en ligne sur le site internet. Chaque demande a ainsi été reçue et prise en charge et traitée. Des fiches informatives pour le secteur ont également été publiées sur le site. Lors de différents incidents alimentaires le portail internet sert de plateforme importante où les autorités compétentes mettent à la disposition du secteur alimentaire ainsi que du consommateur les informations utiles et les résultats de l'analyse des risques.

6, bd Royal
L-2449 Luxembourg

Tél : +352 2478-3542
Fax : +352 2487-3158
secretariat@osqa.etat.lu

www.securite-alimentaire.lu